

**Présentation d'un projet  
Innovation/expérimentation 2017-2018  
Préparation à la fiche Expérithèque**

Titre de l'action :  
Le dispositif TREMPLIN de ROSA: remobiliser pour mieux avancer

**Résumé de l'action en une phrase :**

Dispositif de soutien, de remobilisation et d'accompagnement d'élève du collège en situation d'instabilité dans leur cursus scolaire et/ou en voie de décrochage scolaire

**Etablissement :** Collège Rosa Parks, 0360541T, 6 bis rue Michelet 36000 CHATEAUROUX 02-54-08-52-50.  
ce.0360541t@ac-orleans-tours.fr

**Chef d'établissement :** DOUSSOT GREGORY

**Ville et département :** CHATEAUROUX/ INDRE

**Nom et coordonnées du porteur de projet :** / DOUSSOT Grégory - gregory.doussot@ac-orleans-tours.fr / VICTOR-PUJEBET Nicolas  
nicolas.victor-pujebet@ac-orleans-tours.fr

**Objectifs de l'action**

**Ce projet a pour objectif l'accompagnement de deux types d'élèves :**

- ceux ne trouvant pas encore leurs marques dans la communauté éducative, ayant un réel besoin de soutien pour s'intégrer, s'épanouir et s'affirmer au sein de l'établissement.
- ceux ayant besoin d'être remobilisés dans les apprentissages scolaires, dans l'étayage de leur projet post-3<sup>e</sup> au travers de prises en charges personnalisées avec des partenariats extérieurs à l'établissement.

**Ces élèves sont en voie ou en situation de décrochage scolaire.**

Les objectifs prioritaires sont la revalorisation de l'estime de soi, la restauration de l'appétence scolaire et personnelle, l'aiguillage et le soutien dans leurs démarches d'orientation en proposant des prises en charge en comité restreint ou individuelles sur des ateliers au sein du collège pendant le temps scolaire et sur des temps extra-scolaires d'école ouverte.

**Effets attendus**

**Sur la revalorisation de l'estime de soi :**

- prendre conscience de ses capacités personnelles, s'extérioriser et communiquer, se déplacer, s'exprimer avec et devant les autres
- s'inscrire dans une démarche de participation à un projet collectif
- verbaliser avec ses pairs et les acteurs éducatifs

**Globalement, se sentir mieux dans sa peau de collégien.**

### **Sur la restauration de l'appétence scolaire :**

- verbaliser ses difficultés et essayer d'y remédier
- planifier et organiser son travail
- s'approprier des méthodes d'apprentissage
- comprendre pourquoi on vient au collège
- s'inscrire dans une démarche de participation et de finalisation d'un projet individuel

**Globalement, mettre du sens sur les apprentissages au collège**

### **Sur l'accompagnement dans les démarches d'orientation :**

- construire son projet professionnel par immersion et visite des lieux de formation
- multiplier les stages en entreprise afin de clarifier ses choix d'orientation
- être accompagné par le collège et le DRE (dispositif de réussite éducative) dans ses démarches de recherche

**Globalement, faire des choix en étant épaulé et accompagné**

### **❑ Raisons du projet/contexte/point de départ**

Dans le cadre de l'établissement classé en REP+, un dispositif de classe relais était déjà en pratique jusqu'en 2013. Les élèves avaient alors davantage le profil d'élèves en réel décrochage scolaire.

Depuis cette date les budgets alloués ont été modifiés et des difficultés ont été constatées par rapport à des élèves apparaissant inhibés et en décalage dès les classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Les prises en charges à plein temps n'étant plus possible, les interventions devaient se faire de manière ciblées et réparties en fonction des emplois du temps des élèves (ces prises en charges s'effectuent sur le temps scolaire et par expérience, il fallait éviter d'accumuler un certain retard dans certaines matières).

L'accès à certains ateliers et les emplois du temps des intervenants devaient aussi coïncider avec les possibles prises en charge.

Le dispositif tremplin regroupe l'accompagnement des élèves en décrochage scolaire et les élèves ayant besoin d'un coup de pouce pour s'é émanciper dans la communauté éducative sur des temps clarifiés et différenciés.

A la rentrée scolaire de 2017-2018 des objectifs ont été clarifiés quant au dispositif tremplin en mettant en avant la possibilité d'accompagner les élèves aux besoins éducatifs particuliers. Les acteurs éducatifs étaient mis à contribution pour déterminer les potentiels candidats du dispositif avec des objectifs spécifiques à développer.

L'ensemble du dispositif est piloté par le chef d'établissement et le principal adjoint. Un coordinateur, enseignant de SEGPA spécialisé du premier degré, est chargé d'assurer la coordination, la communication, la centralisation des informations ainsi que la planification et le suivi tout comme la prise en charge sur des ateliers spécifiques.

### **❑ Qu'est-ce qu'on envisage de changer ?**

#### **Pour les élèves inhibés et fragiles:**

- une meilleure appréhension et intégration dans l'espace éducatif (en classe, dans les temps inter-classe et avec leurs pairs)
- la revalorisation de l'estime de soi
- la participation et la finalisation de projets liés à l'établissement
- créer un climat propice à développer l'appétence scolaire

#### **Pour les élèves en voie et/ ou en décrochage scolaire :**

- la participation et la finalisation d'un projet personnel dans le cadre d'un atelier
- la définition et l'accompagnement dans son projet personnel post-3<sup>e</sup>
- mettre du sens dans les apprentissages et prendre confiance en ses capacités.

### **❑ Description précise du projet : descriptif précis de la mise en œuvre**

Le dispositif tremplin s'appuie sur la définition de projets personnels et collectifs.

Plusieurs ateliers sont proposés dans la semaine afin de permettre de répondre aux besoins de chacun :

#### **Pour les élèves inhibés et fragiles :**

- un atelier escalade encadré par un enseignant d'EPS

- un atelier expression corporelle encadré par une assistante pédagogique
- un atelier théâtre dirigé par une comédienne professionnelle
- une prise en charge en petit comité avec le coordinateur pour travailler sur la méthodologie et l'organisation personnelle
- des co-interventions en classe

**Pour les élèves en voie et/ou en décrochage scolaire :**

- un atelier fabrication de mobilier en palette (dans l'atelier bâtiment de l'établissement)
- un suivi de leur parcours d'orientation en liaison avec les professeurs principaux, Psychologue de l'éducation nationale et enseignants référents de niveau
- un accompagnement et un appui dans la définition du projet professionnel en partenariat avec le DRE (Dispositif de Réussite Educative) service municipal rattaché au quartier, avec la recherche et l'accompagnement sur les lieux de stage (établissements de formations ou stages en entreprise)

Les prises en charges sont banalisées dans l'emploi du temps pour les ateliers et ne sont pas malléables par rapport à l'organisation du collège alors que les prises en charge en petit comité voire individuelles sont effectuées en fonction de l'emploi du temps de l'élève et du coordinateur.

**Modalités de mise en œuvre** (Date de début, Stratégie, Planification, Développement de chaque phase significative de l'action)

Lorsqu'un élève se trouve en difficulté selon les modalités de suivi du dispositif, les acteurs éducatifs sont amenés à l'orienter vers le coordinateur afin de présenter les termes et finalités d'une possible prise en charge.

Le dispositif tremplin se calque sur l'organisation du collège qui fonctionne en semestre ; il y a donc deux sessions dans l'année ce qui permet de s'adapter aux besoins des élèves (session 1 : octobre/décembre et session 2 : janvier/juin).

Les dossiers des élèves susceptibles d'intégrer le dispositif sont évalués en commission.

Pour définir au mieux les besoins particuliers des élèves, un document synthétique personnalisé est mis à disposition auprès des acteurs éducatifs du collège pour pouvoir compléter la fiche de saisine en vue de la commission.

Lors de celle-ci (une fin septembre et une fin décembre), sont débattus les dossiers des élèves, les besoins éducatifs particuliers sont définis ainsi que les objectifs et les modalités de prises en charge.

En retour, les parents sont invités afin de finaliser leurs attentes par rapport au projet mis en place.

Lors de chaque prise en charge, les responsables d'atelier complètent un document de suivi.

A la fin de chaque session, une commission d'évaluation est convoquée afin de faire le point sur chaque élève pris en charge. La reconduction ou la clôture de la prise en charge sont possibles.

**Quel est l'initiateur /le coordonnateur du projet ?** (Nom, qualité, mail)

Le conseil pédagogique et le CA, le chef d'établissement.

Cédric VERDON, enseignant spécialisé de SEGPA, coordinateur du dispositif

cedric.verdon@ac-orleans-tours.fr

**Disciplines engagées dans l'action** (Nom et qualité des enseignants, si connu)

EPS : M.GONZALEZ, enseignant d'EPS

Théâtre : Me TREMOLLIÈRES, comédienne professionnelle

Expression corporelle : Me DAUPHIN, Assistante pédagogique

Atelier jardin : Me LEBBED, CPE et Me LEAL, PLP SEGPA

Atelier Palette/méthodologie/co-intervention : M.VERDON, enseignant spécialisé

Forum/discussion : Me COUTANT, Psychologue de l'Education nationale

**Partenariats (à détailler, indiquer les coordonnées, les modalités : conventions, interventions ...)**

Le REP+.  
DRE

- ❑ **Evaluation : Indicateurs retenus pour évaluer l'action** (A quoi verra-t-on les changements ?)  
L'évaluation s'effectue en commission d'évaluation en fin de prise en charge et quelques semaines après avec les enseignants référents de niveau et les professeurs principaux
  
- ❑ **Suivi et analyse du projet** : modalités retenues (groupe de travail, suivi externe, implication du conseil pédagogique ...)  
Toute l'année, le suivi est assuré par le coordinateur du dispositif en lien permanent avec le principal-adjoint.  
En commission, s'y ajoutent le principal, le directeur de SEGPA, l'infirmière, les CPE, la Psychologue de l'EN, les enseignants référents de niveau, les intervenants du dispositif ainsi que les représentants et intervenants du DRE.
  
- ❑ **Un point plus spécifiquement innovant** :  
Le dispositif permet d'individualiser, d'aider et d'accompagner des élèves à besoin éducatif particulier spécifique tout en leur permettant de finaliser un projet personnel.  
Il permet de sortir l'élève de la classe sur des temps courts et de lui donner une autre vision du collège, de ses capacités et de ses ambitions.
  
- ❑ **Nombre d'élèves prévu/nombre et niveaux des classes concernées par le projet**  
Session 1 : 9 élèves  
Elèves de 6<sup>e</sup> : 2  
Elèves de 5<sup>e</sup> : 3  
Elèves de 3<sup>e</sup> : 3  
  
Session 2 : 16 élèves  
Elèves de 6<sup>e</sup> : 7  
Elèves de 5<sup>e</sup> : 3  
Elèves de 4<sup>e</sup> : 4  
Elèves de 3<sup>e</sup> : 2
  
- ❑ **Points d'appui (éléments facilitateurs)**  
Equipe enseignante dynamique et motrice.  
Le dispositif ne pourrait pas fonctionner sans avoir des intervenants motivés, bienveillants et à l'écoute.  
L'accès à l'atelier bâtiment alloué notamment à la section EGPA, l'accès à la salle polyvalente du collège ainsi que le mur d'escalade municipal situé hors du collège.  
Le partenariat avec le DRE.
  
- ❑ **Freins (difficultés à résoudre)**
  - La prise en charge des élèves sur le dispositif durant le temps scolaire peut parfois être problématique dans la récupération des cours.
  - La communication qui doit être permanente et quotidienne
  - L'organisation au cas par cas entre les prises en charges dans les ateliers, les emplois du temps des élèves et les plages d'interventions des acteurs du dispositif
  - La diversification des enseignements touchés par les prises en charge dans la mesure du possible
  - le financement et la disponibilité des intervenants (enseignants)
  
- ❑ **Lien avec la refondation de l'école**  
En accord complet avec les orientations actuelles de notre Ministère.

JOINDRE en format .JPG une photo qui puisse évoquer l'action ou l'établissement.

